MODEM (EX-PS) · ARGENT PUBLIC

François Pupponi

Député, ancien maire de Sarcelles — affaire Abus de biens sociaux

CONDAMNÉS, RECOURS POSSIBLE OU EN COURS

Reconnus coupables par un tribunal ou une cour, mais la décision peut encore être contestée, ou nous n'avons pas pu confirmer qu'elle est définitive. Présumés innocents tant qu'elle ne l'est pas.

Ce qui est reproché

Poursuivi pour des faits commis en marge de ses fonctions locales à Sarcelles.

Où en est la justice

> Abus de biens sociaux, faux et usage de faux : 5 000 € d'amende. Il a fait appel.

Source

TRIBUNAL CORRECTIONNEL, JANVIER 2022

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales